

FICHE D'UTILISATION DE PREPARATION MAGISTRALE SERTRALINE 50 mg gélule

Ce médicament est un antidépresseur dont la substance active est le chlorhydrate de sertraline. Il a été préparé sous forme de gélules en remplacement de médicaments à base de chlorhydrate de sertraline (Zoloft et génériques) lorsque ceux-ci ne sont pas disponibles.

1. Quelle est la particularité de ce médicament ?

Ce médicament est une préparation magistrale présentée en gélule. Chaque gélule contient 50 mg de **sertraline**. Les gélules sont préparées par des pharmacies spécialisées.

2. Quelles sont les informations à connaître sur ce médicament ?

Pour une information plus complète, vous pouvez si besoin consulter la notice de la spécialité Zoloft 50 mg, disponible sur la base de données publique des médicaments (<https://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/> ou en flashant ce QR code), ou celle de toute autre spécialité générique (sertraline) du même dosage.



ATTENTION

Signalez à votre médecin tout effet indésirable ou symptômes que vous jugez inhabituels ou si vous avez l'impression que le traitement n'agit pas comme d'habitude.

3. Comment prendre ce médicament ?

Votre médecin ou pharmacien vous expliquera les modalités de prise des gélules

- **Vous devez respecter la dose habituelle quotidienne prescrite par votre médecin.**
Par exemple : si vous prenez 50 mg de sertraline par jour, il faudra prendre une gélule de sertraline de 50 mg par jour.

- Les gélules sont réalisées à partir de la même substance active que le médicament que vous prenez habituellement et a les mêmes effets. **Toutefois, si vous ressentez des changements ou des effets inhabituels, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien.**
- **Instructions concernant la prise de ce médicament :**
Prenez ce médicament comme vous avez l'habitude de prendre le médicament prescrit
Pour rappel :
 - La sertraline doit être administrée une fois par jour, le matin ou le soir.
 - Les gélules de sertraline doivent être administrées pendant le repas.
 - Ne prenez pas de pamplemousse lorsque vous prenez les gélules de sertraline. Il peut modifier l'activité du médicament ;
 - N'arrêtez pas la prise de vos gélules, même si vous vous sentez mieux, à moins que votre médecin ne vous le dise ;

4. Quelles sont les conditions de conservation et la durée de péremption de ce médicament ?

- Conditions de conservation :
 - Conserver à température ambiante (15°C à 25°C)
 - Conserver dans un endroit sec et à l'abri de la lumière
 - Tenir hors de la vue et de la portée des enfants
- Date de péremption :
 - Ne pas utiliser ce médicament après la date de péremption indiquée sur le pot/la boîte.

POUR TOUTE QUESTION, CONTACTEZ VOTRE PHARMACIEN OU VOTRE MEDECIN

Déclaration des effets indésirables

Si vous présentez un effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables auprès de votre Centre régional de pharmacovigilance ou directement via le système national de déclaration : <https://signalement.social-sante.gouv.fr>.

En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

Pour plus d'information sur les médicaments, consultez ansm.sante.fr ou base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr



➔ Pour déclarer tout effet indésirable :
www.signalement-sante.gouv.fr

Pour vous informer sur ces médicaments :
www.base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/